

Solidarité avec les inculpé•es du mouvement social

(Communiqué de presse)

Le 26 décembre 2018, 5 personnes dont 4 porteuses de Gilets Jaunes ont été condamnées à de lourdes peines de prison (de 9 à 18 mois avec chaque fois 6 mois de sursis). Leur « crime » est d'avoir voulu porter secours à des Gilets Jaunes, agressés par deux personnes extérieures au mouvement. Comme l'écrit l'un d'eux, à aucun moment, au cours de cette très courte altercade, ils n'ont identifié que ces individus étaient en fait des fonctionnaires de police en civil.

Pourtant le tribunal a retenu ce chef d'inculpation pour les condamner lourdement, sans vouloir entendre la version des prévenu•es. Pire, il a assorti ces condamnations d'une interdiction de manifester pendant trois ans, suivant la directive d'une circulaire du gouvernement datée du 22 novembre 2018.

Les condamnés étaient venus manifester pacifiquement au rond point du Plateau des Couleurs à Valence. Ils n'étaient pas venus « bouffer du flic » comme cela a été repris par le procureur et largement relayé par un grand nombre de médias.

Pour nous, organisations politiques, syndicales et associations signataires de cette protestation publique, nous constatons que ce procès est un procès politique. Comme à Paris, comme à Lyon, comme partout où des Gilets Jaunes passent devant la justice, il s'agit bien de répondre par « la grande fermeté » ordonnée par E. Macron, lors de son intervention télévisée du 10 décembre dernier. Ce verdict a été rendu pour intimider, dans le but de criminaliser un mouvement de contestation populaire qui refuse aujourd'hui

encore de se contenter des miettes.

Sans chercher à nous immiscer dans l'organisation et les objectifs de ce mouvement, dont nous respectons l'autonomie, nous tenons à apporter aux 5 condamné•es l'assurance de notre solidarité militante. Ce mouvement continue d'occuper le terrain, comme il l'a démontré en rassemblant pacifiquement plus de 1000 personnes dans les rues de Valence le samedi 29 décembre et 3000 personnes le samedi 5 Janvier. Nous tenons à rappeler que manifester est un droit et que le recours systématique à la violence d'État, qu'elle soit policière ou judiciaire, ne fera pas taire ce mouvement populaire ni ne nous fera renoncer à nos droits.

Valence, le 11 Janvier 2019

Signé par : Parti communiste Français – Mouvement France Insoumise – NPA – Solidaires 07 26 – Amnesty International – CNT STP26 – Confédération paysanne Drôme

[SUD Culture 26-07](#)

Le 11 Janvier 2019